



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

INSP
Institut national
du service public

Note à l'attention des candidats au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public - Année 2023

Le dossier de candidature au concours interne d'entrée à l'INSP que vous venez d'imprimer doit être complété avec le plus grand soin et adressé sous pli recommandé à l'Institut avant la date de clôture des inscriptions fixée par l'arrêté autorisant l'ouverture des concours 2023.

N.B. : Le dossier doit porter la mention « lu et approuvé », être daté et signé (cf. page 3 du dossier).

Pièces à joindre :

- A) La copie de votre carte nationale d'identité (recto-verso) ou de votre passeport.
- B) **L'original** de votre état des services publics **arrêté au 31 décembre 2023**, établi par le service du personnel qui gère votre carrière, **exclusivement** sur le modèle fourni par l'INSP (téléchargeable sur le site www.insp.gouv.fr). Il vous appartient de fournir, si nécessaire, un **état justificatif par administration**.
- C) Deux enveloppes autocollantes libellées à vos nom et adresse (format 16 x 23 cm) et affranchies au tarif lettre « jusqu'à 100 grammes ».
- D) Une copie de l'arrêté vous accordant un congé de formation professionnelle au titre de l'article 24 - aliéna 1 du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, si vous bénéficiez actuellement de ce type de congé.
- E) Si vous souhaitez bénéficier d'aménagement(s) particulier(s) au titre d'un handicap, merci de transmettre, au plus tard le 15 mai 2023 à l'INSP, DDTCE, pôle concours et cycles préparatoires, un certificat médical délivré par un médecin agréé de l'administration précisant la nature de cet(ces) aménagement(s). Ce certificat médical devra être établi sur le modèle téléchargeable sur le site internet www.insp.gouv.fr (rubrique concours). Parallèlement, merci d'en informer dès votre inscription, par courriel, M. Philippe Faucon (philippe.faucon@insp.gouv.fr).
- F) Pour les titulaires d'un doctorat : la copie du diplôme et du contrat doctoral.

Les candidats ayant fait antérieurement acte de candidature à un concours d'entrée à l'ÉNA ou à l'INSP sont tenus de fournir un nouveau dossier d'inscription complet.

Seuls les actuels stagiaires du cycle préparatoire n'auront à adresser que leur dossier accompagné de deux enveloppes timbrées.

Le centre d'examen dans lequel vous choisissez de composer vous engage. **Aucune modification ne sera possible après la clôture des inscriptions.**

AVERTISSEMENT : La vérification des conditions requises pour concourir sera effectuée entre le 18 octobre et le 1^{er} décembre 2023 pour les seuls candidats admissibles. Durant cette période, ceux d'entre eux dont la candidature n'est pas recevable en seront informés individuellement.